



Bévilard, le 13 mai 2019

Séance du Conseil général du 24 juin 2019

Rapport du conseil communal

6. Abrogation du règlement

2) sur le parcage prolongé dans les zones bleues

Ce règlement avait été accepté par l'assemblée de Malleray en 2010 mais n'est plus utilisé puisque le conseil communal a décidé de ne plus contrôler les zones bleues.

En conséquence, le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter l'abrogation de ce règlement sur le parcage prolongé dans les zones bleues.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :